



Editorial

Développement du thème «ECOREGION»



Dans le cadre des accords de positionnement stratégiques signés avec le Conseil d'Etat fin 2017, notre Commune (et région) a défini un «chapeau» décrivant au mieux notre vallée à ce jour et pour les années à venir, Ecoregion.

Il s'agit là d'un positionnement «naturel» de notre collectivité, tant celle-ci peut faire valoir un patrimoine tout à fait exceptionnel. Les sites et projets que nous connaissons bien sont tous en lien avec un axe esthétique et naturel. Je peux citer: La Vue-des-Alpes, Tête-de-Ran, Mont-Racine pour la chaîne «nord», Chaumont pour la chaîne «sud», notre participation active mais actuellement partielle au Parc régional Chasse-ral, le projet d'EcoRéseaux de nos agriculteurs, notre site-phare d'Evologia, nos démarches d'écologie industrielle avec la conception d'une nouvelle zone industrielle, le démarrage d'un projet de plan directeur régional en matière d'agriculture, les projets éoliens et j'en passe...

Une première étape s'est déroulée fin 2017 en collaboration avec l'Université de Neuchâtel et son projet de «Théâtre de la Connaissance», outil de réflexion par l'interprétation théâtrale des axes relevés par les chercheurs de cette institution. En 20 minutes de représentation, de nombreuses pistes ont été évoquées et certaines développées avec un sens «académico-humoristique» très performant.

Voilà l'instant de coordonner tout cela par une nouvelle démarche citoyenne, toujours dans le cadre des projets-modèles soutenus par la Confédération. Les participants des précédentes démarches seront invités en direct à nous rejoindre pour une réflexion orientée sur la définition que la population souhaite donner à ce terme d'ECOREGION. Celles et ceux qui désirent rejoindre cette belle opportunité de s'exprimer et venir aux quatre soirées prévues entre les mois de mars et de juin 2018 voudront bien consulter les détails des dates, heures, lieux et thèmes qui seront prochainement indiqués dans la page communale de Val-de-Ruz info.

Nous parlons d'orientation future ou de consolidation de l'actuel, donc d'avenir!

Cédric Cuanillon, conseiller communal

Offres d'emploi

La Commune recherche, pour août 2018:

- deux apprenti·e·s employé·e·s de commerce de 1^{er} année.

Les dossiers complets de candidature doivent être adressés à l'administration des ressources humaines par courrier électronique exclusivement à rh.val-de-ruz@ne.ch.

Anniversaires et jubilés

Février 2018:

- Boldrin Anna Maria et Giuliano, à Dombresson, fêtent leurs 50 ans de mariage;
- Oppliger Clara, aux Hauts-Geneveys, fête ses 90 ans.

Autopartage sans abonnement à Val-de-Ruz

Voilà un peu plus de deux ans qu'une voiture Mobility est à disposition de la population et des touristes à proximité de la gare des Geneveys-sur-Coffrane. De plus en plus utilisé par les entreprises, les pouvoirs publics et les personnes privées, ce petit break à quatre roues motrices a trouvé son public. Envie de l'essayer? Une utilisation sans abonnement, appelée «Click & Drive», est désormais possible. Informations détaillées sous www.mobility.ch.

Propriétaire de chien?

La facturation de la taxe des chiens s'effectue selon les données contenues dans le fichier AMICUS. Ce fichier fédéral regroupe tous les canidés enregistrés en Suisse par l'intermédiaire des vétérinaires.

Lors de l'acquisition ou de l'adoption d'un chien, le nouveau propriétaire doit s'annoncer au contrôle des habitants pour demander l'enregistrement de ses données dans AMICUS. Cette étape est nécessaire afin de communiquer son identifiant personnel au vétérinaire. Si la Commune saisit les données initiales, les propriétaires sont ensuite responsables de l'annonce des mutations concernant leur animal (changement de détenteur, déménagement, décès), afin de ne pas se voir facturer des taxes dont ils ne seraient pas redevables. Signalons que les codes d'accès reçus de l'ancien système (Anis) sont valables pour AMICUS.

La facturation générale de la taxe intervient à fin février pour l'année courante, puis périodiquement pour les nouveaux chiens annoncés en cours d'année. Le montant de la taxe est de CHF 120 (CHF 90 pour la taxe communale et CHF 30 pour la part cantonale). Le règlement de police indique les proratas en cas d'acquisition ou décès en cours d'année, les conditions d'âge pour l'assujettissement à la taxe, les exonérations, etc.

La loi cantonale sur la faune sauvage stipule que les chiens doivent être tenus en laisse en forêt entre le 15 avril et le 30 juin. Elle précise que les animaux domestiques ne doivent pas déranger la faune sauvage, qu'il est interdit de laisser son chien errer, poursuivre ou chasser des animaux sauvages. Il est également interdit de pénétrer sur les champs et prés durant la période de culture, soit généralement du 15 avril au 15 octobre.

Le ramassage des déjections canines fonctionne habituellement bien dans les villages, ce qui est favorable pour la population et l'hygiène publique en général. Toutefois, un même effort doit être consenti dans les zones rurales, où il est impératif de ramasser les crottes dans les prés et cultures. En effet, les chiens sont porteurs de parasites pouvant être néfastes aux bovins.

Pour tout renseignement complémentaire, l'administration du contrôle des habitants est à votre disposition au 032 886 56 23 ou à cdh.val-de-ruz@ne.ch.

«Comment vous faites?»

Afin de favoriser les liens entre l'école et les familles, la prochaine soirée organisée par le Cercle scolaire de Val-de-Ruz (CSV) se déroulera le 6 mars 2018 à 20h00 sur le thème suivant:

Le sommeil des grands enfants et des adolescents:

- pourquoi s'endorment-ils si tard?
- quelle est l'influence des écrans?
- de combien de sommeil ont-ils besoin?
- à quelle heure doivent-ils se coucher?
- sont-ils tous pareils pour le sommeil?
- et le week-end?
- et l'école dans tout cela?

Animation par Elisa Russia, pédiatre spécialisée en développement des enfants.

Cette soirée se déroulera au Collège de La Fontenelle à Cernier. Pour toute question ou complément d'information, Manuela Roth vous renseigne au 079 561 60 87 ou à manuela.roth@ne.ch.

P+Rail aux Hauts-Geneveys

Dès le 1^{er} février 2018, le parking de la gare aux Hauts-Geneveys, au sud et au nord des voies, est devenu payant à la suite de la décision prise par les CFF. Des horodateurs ont été mis en place à la fin du mois de janvier. Pour toute question relative à l'utilisation de ces places aux Hauts-Geneveys, nous vous invitons à contacter directement CFF Immobilier, Serge Sueur au 079 644 60 29 ou à serge.sueur@cff.ch.

Changement au Conseil général

Le 10 janvier 2018, le Conseil communal a proclamé élu conseiller général Nicolas Richard (PS) en remplacement de David Moratel (PS), démissionnaire.

Votation fédérale

En date du 4 mars 2018 se déroulera la prochaine votation fédérale sur les deux objets suivants:

- arrêté fédéral du 16 juin 2017 concernant le nouveau régime financier 2021;
- initiative populaire «Oui à la suppression des redevances radio et télévision (suppression des redevances Billag)».

Les possibilités offertes au citoyen pour lui permettre l'exercice du droit de vote sont:

- vote par correspondance (dépôt de l'enveloppe à La Poste en courrier B jusqu'au mardi précédent le scrutin, ensuite par courrier A jusqu'au vendredi, heure de fermeture du bureau postal ou levée de boîte aux lettres);
- vote par correspondance en déposant l'enveloppe dans les boîtes aux lettres communales. Les bureaux des Geneveys-sur-Coffrane et de Cernier sont équipés d'une boîte et d'une urne sécurisées, relevées régulièrement jusqu'au dimanche du jour de l'élection à 10h00;
- vote par le Guichet unique jusqu'au samedi midi;
- vote en personne au bureau électoral à Cernier, Epervier 6, le dimanche dès 10h00 jusqu'à midi;
- vote au domicile sur demande jusqu'au dimanche 11h00, pour les personnes malades ou handicapées.

Pour toute question, le contrôle des habitants vous renseigne au 032 886 56 23 ou à cdh.val-de-ruz@ne.ch.

Prochaine séance du Conseil général

Le Conseil général est convoqué **lundi 19 février 2018 à 19h30** à la salle du Conseil général, à La Rebatte à Chévard-Saint-Martin. L'ordre du jour est le suivant:

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2017
3. Communications du président
4. Nomination d'un membre à la Commission de gestion et des finances en remplacement de David Moratel, démissionnaire
5. Nomination d'un membre à la Commission de sécurité en remplacement de David Moratel, démissionnaire
6. Nomination d'un membre à la Commission des aménagements urbains en remplacement de David Moratel, démissionnaire
7. Nomination d'un membre à la Commission d'affirmage en remplacement de David Moratel, démissionnaire
8. Demande d'un crédit-cadre de CHF 808'000 pour l'eau potable et d'un crédit-cadre de CHF 680'000 pour l'assainissement (eaux usées) en 2018
9. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 547'000 relative à des travaux complémentaires de l'A4EOVR entre Boudevilliers et Valangin
10. Initiative populaire communale «Pour l'accueil parascolaire»
11. Motions et propositions
12. Résolutions, interpellations et questions
13. Communications du Conseil communal